



LA CGT CONTRE LA CASSE DE L'HOPITAL PUBLIC QUI CONTINUE !

AVIS À LA POPULATION !

Cette réorganisation
sans précédent
ne sera pas
sans conséquence
pour la population :

Moins de proximité pour l'accès aux soins

Les grands centres hospitaliers, les CHU,
auront du mal à absorber toute l'activité
pourtant nécessaire pour répondre aux
besoins de la population

Les temps d'attente pour un rendez-vous
seront de plus en plus longs, et les patients qui
en auront les moyens financiers (carte bleue
oblige) n'auront pas d'autre choix que de
recourir encore plus aux cliniques privées...

De nombreuses personnes renoncent à se soigner pour des raisons d'éloignement, de coût...

- 3 milliards d'économie d'ici 2017, rien que pour les hôpitaux publics
- 22 000 suppressions d'emplois immédiates

**PERMETTRE A L'ENSEMBLE DE LA POPULATION UN ACCES A DES SOINS DE QUALITE, DE
PROXIMITE, C'EST POSSIBLE ET CA DOIT ETRE UNE PRIORITE NATIONALE !**

REMETTRE DE L'HUMANITE EN PRIORITE DANS LES SERVICES DE SANTE

AVIS AU PERSONNEL !

NON

- ➔ aux rappels incessants des agents
- ➔ aux heures supplémentaires non payées et non récupérées
- ➔ à la précarité
- ➔ à la difficulté d'organiser sa vie privée
- ➔ à la dégradation des conditions de travail

OUI

- ➔ à du temps pour soigner !

NON

- ➔ à la maltraitance institutionnelle !





26 JANVIER 2016

Refusons la loi santé

**REVENDIQUONS DES MOYENS
POUR LA SANTÉ !**

Après de multiples réformes telles que les lois HPST, la T2A, cette énième loi veut encore plus contraindre le secteur de la santé par

La mise en place de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). Ces groupements, contrairement à l'annonce faite, ne pourront pas permettre une égalité d'accès aux soins. En effet, des transferts d'activités vont être opérés entre établissements du groupement avec la création d'établissements spécialistes dans certains domaines. Cela va engendrer l'éloignement des patients de leur lieu de vie et des disparités sur les territoires.

Au Centre Hospitalier de Verdun - St Mihiel, nous sommes en direction commune avec le Centre Hospitalier de Bar le Duc - Fains Veel depuis le 1^{er} janvier 2016.

Et là déjà, on nous annonce la fermeture de 8 lits en cardiologie. On nous parle de refaire des unités ne dépassant pas 28 lits pour la construction du nouveau bâtiment de Médecine. Qui dit fermeture de lits, dit suppression de personnels et une offre de soins diminuée.

Un impact majeur sur les professions. La mise en place des GHT va voir la mise en commun de certaines fonctions telles que la logistique, la formation, la biologie, la radiologie, la pharmacie, l'information médicale...

Cela va provoquer une mobilité subie entre les établissements appartenant au GHT, comme déjà annoncé par le protocole « *Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations* » (PPCR).

La confirmation de la place des Ordres professionnels, avec la modification du Développement Professionnel Continu (DPC), ce sont les « **Ordres ordinaires, les employeurs et les autorités compétentes** » qui réaliseront le contrôle de l'obligation de DPC.



La place des Agence Régionale de Santé (ARS), des Commissions Médicales des Etablissements (CME) et des élu-e-s locaux. Cette nouvelle loi leur donne une place importante dans différents domaines tels que la prévention des risques santé liés à l'environnement, les communautés professionnelles territoriales de santé. En revanche, les partenaires sociaux ne sont jamais consultés pour les GHT, les communautés de territoire, les coopérations public/privé ...

**LA RÉFORME DE L'HÔPITAL PUBLIC
EST-ELLE DANGEREUSE ?**

